

# BALO

## BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### **Avis de convocation / avis de réunion**

**LOGIPIERRE 3**

SCPI à capital variable au capital de 33 169 500 € au 31 décembre 2021  
Siège social : 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 Courbevoie  
337 593 230 RCS Nanterre

*Visa de l'Autorité des marchés financiers n° SCPI 18-03 du 23 mars 2018 portant sur la note d'information*

**AVIS DE CONVOCATION**

**POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2022**  
statuant sur les comptes de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021

La société FIDUCIAL Gérance, en sa qualité de Société de Gestion de la société **LOGIPIERRE 3**, a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le :

**Mercredi 22 juin 2022 à 10 heures 30**  
**Immeuble Le Lotus - 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE**

Aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Décisions du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire**

- 1 Fixation du capital social au 31 décembre 2021.
- 2 Rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2021 et des opérations traduites ou résumées dans ces rapports.
- 3 Quitus à la Société de Gestion.
- 4 Quitus au Conseil de Surveillance.
- 5 Approbation de la dotation aux provisions pour gros entretiens et Affectation du résultat de l'exercice 2021.
- 6 Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la Société au 31 décembre 2021.
- 7 Approbation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L.214 -106 du Code Monétaire et Financier.
- 8 Arrivée à échéance des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.
- 9 Désignation de six (6) membres au Conseil de Surveillance.
- 10 Pouvoirs en vue des formalités.

**Les associés sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée aux Assemblées Générales SCPI 2022 sur le site internet.**

-----

**PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS**

**Délibérations de l'Assemblée Générale**  
**En tant qu'Assemblée Générale Ordinaire**  
**Et aux conditions de quorum et de majorité requises en conséquence**

**Première résolution (Fixation du capital social au 31 décembre 2021)**

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires, arrête le capital social au 31 décembre 2021 à 33 169 500,00€.

**Deuxième résolution (Approbation des comptes annuels)**

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, sur l'exercice clos le 31 décembre 2021,

approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**Troisième résolution (Quitus à la Société de Gestion)**

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

donne à la Société de Gestion FIDUCIAL Gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**Quatrième résolution (Quitus au Conseil de Surveillance)**

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

donne quitus entier et définitif de sa mission au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**Cinquième résolution (Approbation de la dotation aux provisions pour gros entretiens et Affectation du résultat de l'exercice)**

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,
- du rapport du Commissaire aux Comptes,

**1°/** approuve la dotation aux provisions pour gros entretiens pour un montant de 245 000,00 € ;

**2°/** décide,

après avoir constaté que :

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| • le bénéfice de l'exercice s'élève à                          | 3 683 067,66 €        |
| • auquel s'ajoute le compte « report à nouveau » qui s'élève à | <u>2 265 325,33 €</u> |
| • <b>formant ainsi un bénéfice distribuable de</b>             | <b>5 948 392,99 €</b> |

de répartir une somme de **2 277 900,00 €**, correspondant à 48,00 € par part, entre tous les associés, au prorata de leurs droits dans le capital et de la date d'entrée en jouissance des parts;

**3°/** prend acte que les quatre (4) acomptes trimestriels versés aux associés et à valoir sur la distribution décidée ce jour en représentent l'exact montant. Aucun versement complémentaire ne sera nécessaire à ce titre ;

**4°/** prend acte qu'après affectation de la somme de 1 405 167,66 € sur le compte « report à nouveau », celui-ci présente un solde créditeur de 3 670 492,99 €.

**Sixième résolution (Approbation des valeurs réglementaires)**

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

conformément aux dispositions de l'article L.214-109 du Code Monétaire et Financier,

approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la Société qui s'élèvent au 31 décembre 2021 à :

<b>valeur comptable :</b>	40 166 332,65 €, soit 847,66 € par part
<b>valeur de réalisation :</b>	67 198 014,97 €, soit 1 418,13 € par part
<b>valeur de reconstitution :</b>	79 697 794,41 €, soit 1 681,92 € par part.

**Septième résolution (Approbation des conventions réglementées)**

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance :

- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier,
- du rapport du Conseil de Surveillance,

approuve les conventions qui y sont mentionnées.

**Huitième résolution (Arrivée à échéance des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant)**

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

Constatant l'échéance des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

Prenant acte de l'appel d'offres qui a été effectué et présenté aux membres du Conseil de Surveillance lors de la réunion du 02 mars 2022,

Décide :

**1°/** de nommer la société **CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIÉS** dont le siège social est situé à PARIS (75008) – 19 Rue Clément Marot, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et ce, pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2027 ;

**2°/** de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur **Yves NICOLAS** et ce, sur le fondement des articles L.823-1 du Code de commerce et L.214-110 du Code monétaire et financier, le Commissaire aux Comptes titulaire étant une personne morale pluripersonnelle.

**Neuvième résolution (Election de membres du Conseil de Surveillance)**

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

Constatant que les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Monsieur Albert (Alby) SCHMITT ainsi que des sociétés ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE, HEXAGITE, LES MILLE PIERRES, PER et VALORIM PARTICIPATIONS arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale,

**1°/** approuve l'élection de six (6) membres au Conseil de Surveillance et ce, pour une durée de trois (3) années, conformément à l'article 18 des statuts, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024, parmi la liste des candidats ci-dessous ;

2°/ prend acte que sont élus les associés candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix parmi :

**Membres sortants se représentant** (par ordre alphabétique)

**ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE**

Société anonyme  
Détenant 7 576 parts  
833 105 067 R.C.S. Nanterre  
APE 6511Z  
Siège social : 70 Avenue de l'Europe – 92270 Bois-Colombes  
Représentée par Monsieur Benoît POZZO di BORGO  
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 1

**LES MILLE PIERRES**

Société civile  
Détenant 526 parts  
452 712 920 R.C.S. Paris  
APE 6820B  
Siège social : 49 Rue Saint-Vincent – 75018 Paris  
Représentée par Monsieur Michel PRATOUCY  
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 2

**PER**

Société civile  
Détenant 32 parts  
518 867 973 R.C.S. Nanterre  
APE 6820B  
Siège social : 2 Le Parc Offenbach 213 33 Rue Général Cartault – 92800 Puteaux  
Représentée par Monsieur Jean-Marie PICHARD  
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 1

**Monsieur Albert (Alby) SCHMITT**

Né le 14 octobre 1961  
Demeurant à Seichamps (54280)  
Détenant 60 parts  
Références professionnelles et activité au cours des cinq (5) dernières années : Actuellement, Membre de l'Autorité environnementale nationale et responsable du secteur « risques industriels et naturels » à l'IGEDD, Précédemment, Responsable de la mission d'Inspection générale pour la région Grand Est et Président de la mission d'Autorité environnementale du Grand Est  
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 3

**VALORIM PARTICIPATIONS**

Société civile  
Détenant 10 parts  
497 953 307 R.C.S. Marseille  
APE 6820B  
Siège social : 360 Avenue du Prado – 13008 Marseille  
Représentée par Monsieur Pierre ROCCA  
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 2

**Associés faisant acte de candidature** (par ordre alphabétique)

**AVENIR IMMOBILIER** Société civile immobilière

Détenant 16 parts  
498 830 926 R.C.S. Blois  
APE 6820B  
Siège social : 1 Route de Sassay Contres -  
41700 Le Controis-En-Sologne  
Représentée par Madame Brigitte GIRARDIN  
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 0

**Monsieur Olivier BLICQ**

Né le 12 novembre 1957

Demeurant à LILLE (59)

Détenant 10 parts en nue-propiété et 5 parts en pleine propriété

*Références professionnelles et activité au cours des cinq (5) dernières années* : Investisseur Privé*Nombre de mandats au sein d'autres SCPI* : 13**Monsieur François DECAUX**

Né le 08 juillet 1966

Demeurant à Clermont (60)

Détenant 16 parts

*Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années* : Co-Gérant d'une SARL au statut de loueur en meublé professionnel – Formateur en centre de formation pour adultes en mathématiques et sciences jusqu'à bac+3 – Gestion en direct de son portefeuille de valeurs mobilières*Nombre de mandats au sein d'autres SCPI* : 0**JACQUES DE JUVIGNY PARTICIPATIONS**

Société civile

Détenant 40 parts

478 332 844 R.C.S. Strasbourg

APE 6420Z

Siège social : 2 Impasse des bonnes gens – 67000 Strasbourg

Représentée par Monsieur Jacques de JUVIGNY

*Nombre de mandats au sein d'autres SCPI* : 0**LA PERRIERE**

Société civile

Détenant 178 parts

343 406 526 R.C.S. Villefranche-Tarare

APE 6430Z

Siège social : La Creuse – 69460 Le Perréon

Représentée par Monsieur Joël MAÎTRE

*Nombre de mandats au sein d'autres SCPI* : 3**Monsieur Philippe MURIENNE**

Né le 30 août 1958

Demeurant à Blagnac (31)

Détenant 20 parts

*Références professionnelles et activité au cours des cinq (5) dernières années* : Gérant agence immobilière ERA à Toulouse (31)*Nombre de mandats au sein d'autres SCPI* : 0**Dixième résolution (Pouvoirs en vue des formalités)**

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qu'il appartiendra